

Il est précisé que les honoraires évoqués ci-dessous doivent être appliqués dans une majorité de nos missions. Il est néanmoins possible d'y déroger, à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

Barème entendu TTC au taux de TVA de 20%, sauf mention contraire.

TRANSACTION (ACHAT – VENTE)

Honoraires de transactions à la charge du vendeur, sauf convention expresse indiquée au mandat.

Prestations	Honoraires
< 150 000 €	6000 €
> 150 000 €	3 %
Réalisation d'un avis de valeur successoral	180 €
Opération de valorisation	à minima 7 200 € / lots

LOCATION

Honoraires de locations à la charge des deux parties.

Prestations	Honoraires
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € / m ² en zone très tendue 10 € / m ² en zone tendue 8 € / m ² en zone libre
État des lieux d'entrée	3 € / m ²
Entremise et négociation	1 € / m ² à la charge du bailleur
Location parking ou garage isolés	100 € HT
Location locaux professionnels ou commerciaux	5 % du loyer triennal



GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion à la charge du propriétaire-bailleur.

Prestations	Formule RAT 	Formule RITZ 
Reversement mensuel des fonds perçus. (Tous les 25 du mois)		
Gestion administrative : Mise en place du mandat de gestion location et relocation du bien (selon barème) et acceptation, contrôle de validité et suivi du congé.		
Gestion financière : Emission des avis d'échéances et quittances encaissements loyers et des charges, du dépôt de garantie, tenu de la comptabilité locataire, révision annuelle des loyers selon l'indice IRL et des charges selon décompte annuel.		
Gestion des assurances : Souscription, signature ou résiliation de tout contrat d'assurance relevant de la gestion courante du bien ou de sa protection		
Gestion des frais : Procéder a tout règlement (si solde suffisant)		
Gestion précontentieuse : Relance simple et par LRAR, mise en demeure et convocation du locataire		
Gestion des sinistres : Déclaration, représentation, suivi des travaux, et rétribution des indemnisations		
Fourniture d'un récapitulatif de situation annuel et aide à la déclaration des revenus fonciers (sur RDV)		
PRIX FIXE (sans mauvaises surprises )	20€ HT / mois	SUR DEVIS



SYNDIC

Le syndic réalisera les prestations définies au contrat, en conformité avec le Décret ALUR du 26 mars 2015.

Ces prestations donnent lieu à une rémunération forfaitaire fixée sur devis et propositions selon la copropriété.

Les tarifs seront établis en fonction de la configuration , des équipements collectifs , du personnel , et d'autres spécificités propres à chaque copropriété. 